



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 22/12/2009

Reçu en Préfecture le :  
CERTIFIE EXACT,

**Séance du lundi 21 décembre 2009**  
**D - 20090680**

***Aujourd'hui Lundi 21 décembre Deux mil neuf, à quinze heures,***

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

***Monsieur Alain JUPPE - Maire de Bordeaux***

**Etaient Présents :**

M. Hugues MARTIN, Mme Anne BREZILLON, M. Didier CAZABONNE, Mme Anne Marie CAZALET, M. Jean Louis DAVID, Mme Brigitte COLLET, M. Stéphan DELAUX, Mme Nathalie DELATTRE, M. Dominique DUCASSOU, Mme Sonia DUBOURG -LAVROFF (*présente jusqu'à 18h55*), M. Michel DUCHENE, Mme Véronique FAYET, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Muriel PARCELIER, M. Alain MOGA, Mme Arielle PIAZZA, M. Josy REIFFERS, Mme Elizabeth TOUTON, M. Fabien ROBERT, Mme Anne WALRYCK, Mme Laurence DESSERTINE, M. Jean Marc GAUZERE, M. Jean Charles BRON (*présent jusqu'à 18h*), Mme Chantal BOURRAGUE, M. Joël SOLARI, M. Charles CAZENAVE, M. Alain DUPOUY, Mme Ana Marie TORRES, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, Mme Mariette LABORDE, M. Jean-Michel GAUTE, Mme Marie-Françoise LIRE, M. Jean-François BERTHOU, Mme Sylvie CAZES-REGIMBEAU, Mme Nicole SAINT ORICE, M. Nicolas BRUGERE, Mme Constance MOLLAT, M. Maxime SIBE, M. Guy ACCOCEBERRY, M. Jean-Charles PALAU, Mme Chafika SAIOD, M. Ludovic BOUSQUET, M. Yohan DAVID, Mme Alexandra SIARRI, Mme Sarah BROMBERG, Mme Wanda LAURENT, Mme Paola PLANTIER, Mlle Laetitia JARTY, M. Jacques RESPAUD, M. Jean-Michel PEREZ, Mme Martine DIEZ, Mme Béatrice DESAIGUES, Mme Emmanuelle AJON, M. Matthieu ROUVEYRE, M. Pierre HURMIC, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, M. Vincent MAURIN, Mme Natalie VICTOR-RETALI,

**Excusés :**

Mme Emmanuelle CUNY,

## ***Fourrière pour animaux provenant du territoire de la Ville de Bordeaux.***

M. Jean Louis DAVID, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La fourrière des animaux provenant du territoire de la Ville de Bordeaux et des autres communes de la Communauté Urbaine de Bordeaux (CUB) est assurée par la Société Protectrice des Animaux (SPA) de Beutre Mérignac.

Cette association reçoit une subvention annuelle de la CUB pour lui permettre d'assurer le fonctionnement de ses installations, mais cette dernière ne lui suffit plus à faire face à des difficultés financières récurrentes.

Aussi, la SPA recherche un accroissement de ses recettes indispensables à la continuité de ses services. Elle a sollicité en 2008 une augmentation importante de la subvention auprès de la CUB qui n'a pas pu la lui accorder.

Aussi, en application de l'article L. 211-24 du Code Rural, la SPA s'est tournée cette même année 2008, vers les 27 communes de la CUB pour leur demander pour l'année 2009 une participation financière au titre de l'activité fourrière, pour les animaux provenant de leur territoire communal.

Par délibération du Conseil Municipal n° 20080662 du 22 décembre 2008, Monsieur le Maire de Bordeaux a été autorisé à signer une convention le 12 janvier 2009 avec la Présidente de la SPA pour une durée de trois ans, définissant les modalités de fonctionnement et la participation financière à la fonction fourrière pour les animaux provenant du territoire de la Ville de Bordeaux.

La participation annuelle demandée pour la Ville de Bordeaux est d'un montant de 46 452 euros. Elle est calculée sur la base de 0,20 euros par habitant et par an, le nombre d'habitants retenu étant celui inscrit au dernier recensement de la population municipale parue au journal officiel, soit 232 260 habitants

Le montant de cette indemnité forfaitaire tient compte de la subvention annuelle qui est allouée par la Communauté Urbaine de Bordeaux.

En conséquence, je vous demande, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire, conformément aux termes de la convention établie pour trois ans, à procéder pour la deuxième année au paiement de la dépense afférente d'un montant de 46452 euros qui sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice 2010 sur la rubrique 12 - compte 6574

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 21 décembre 2009

P/EXPEDITION CONFORME,

**M. Jean Louis DAVID**  
**Adjoint au Maire**

